

Voyager à l'étranger

- [En Europe \(UE + EEE\)](#)
- [Dans un autre pays](#)
- [Autorisation de sortie du territoire \(AST\)](#)

Questions – Réponses

- [Comment utiliser un sas Parafe ?](#)
- [Pour quel pays doit-on demander un visa ?](#)
- [Comment être bien assuré ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une interdiction de sortie du territoire français pour terrorisme ?](#)
- [Quelles règles doit respecter un Français qui voyage en ferry ?](#)
- [Avec quels documents un mineur français peut-il voyager à l'étranger ?](#)
- [Avec quels documents un Français peut-il se rendre en Suisse ?](#)
- [Avec quels documents un Français peut-il se rendre au Royaume-Uni ?](#)
- [Avec quels documents un Français peut-il se rendre au Maroc ?](#)
- [Avec quels documents un Français peut-il se rendre en Algérie ?](#)
- [Avec quels documents un Français peut-il se rendre en Tunisie ?](#)
- [Avec quels documents un Français peut-il aller aux États-Unis ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Conduire à l'étranger](#)
- [Voyage en avion](#)
- [Assurance maladie et santé d'un Français à l'étranger](#)
- [Passeport](#)
- [Douane](#)
- [Voyager à l'étranger avec son animal de compagnie](#)
- [Autorisation de sortie du territoire](#)

Pour en savoir plus

- [Conseils aux voyageurs](#)
Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- [Voyager en Europe](#)
Source : Commission européenne

Où s'informer ?

- Pour toute information sur les conditions d'entrée (document d'identité et visa) et de séjour dans le pays :
[Ambassade ou consulat étranger en France](#)
- En cas de difficulté à l'étranger :
[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)
- Pour toute information sur les conditions d'entrée (document d'identité et visa) et de séjour dans le pays :
[Ambassade ou consulat étranger en France](#)
- En cas de difficulté à l'étranger :
[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)

Services en ligne

- [Ariane : pour être alerté en cas de crise lors d'un voyage à l'étranger](#)
Téléservice



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00